

Points de vue

Lettre d'information aux membres de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge

Edition Session d'hiver 2018

Madame, Monsieur,

En décembre, le **Pacte mondial sur les migrations de l'ONU** sera adopté au Maroc. Ce pacte ainsi que le rôle de la Suisse ont suscité de vives discussions au cours des dernières semaines. Si un débat sur les modalités de mise en œuvre à l'échelle nationale est essentiel, la Croix-Rouge suisse (CRS) estime qu'il ne doit pas conduire à la remise en question de la convention dans son ensemble. Le pacte définit pour la première fois des règles internationales pour la gestion des questions migratoires et établit des éléments fondamentaux, tels que la protection des droits de l'homme indépendamment du statut des personnes concernées. Cette démarche commune et axée sur les solutions constitue une étape clé de l'histoire, et il est indispensable que la Suisse s'y associe. Dans cette lettre d'information, nous vous présentons les éléments du pacte les plus importants à nos yeux et les points qui nécessitent un engagement supplémentaire de la Suisse. Le thème de la migration sera également au centre de la **réunion de l'Intergroupe parlementaire du 28 novembre 2018**. Nous espérons que nombre d'entre vous donneront suite à l'invitation au Forum politique Berne, à la Tour des prisons.

La **réunion de haut niveau des Nations Unies sur les maladies non transmissibles** constitue un autre sujet important que nous souhaitons aborder dans cette lettre d'information. Dans le cadre de notre engagement en faveur de l'objectif Santé de l'Agenda 2030, nous œuvrons en particulier pour améliorer l'accès à des médicaments abordables.

En octobre, la CSSS-E a approuvé l'**initiative parlementaire Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang**. La CRS s'en félicite et continuera de suivre le processus d'élaboration du projet d'acte.

Dans la perspective de la session d'hiver, nous rappelons que le Conseil des Etats se penchera sur la motion relative à la **ratification du traité sur l'interdiction des armes nucléaires**. La CRS espère que le Conseil, en dépit d'un refus à une courte majorité de ses commissions chargées de l'examen préalable, se prononcera pour la signature du traité par la Suisse, dans la droite ligne de la tradition humanitaire du pays.

Vous souhaitant une session fructueuse, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Croix-Rouge suisse



Annemarie Huber-Hotz
Présidente



Markus Mader
Directeur

Croix-Rouge suisse
Schweizerisches Rotes Kreuz
Croce Rossa Svizzera



Pacte mondial sur les migrations de l'ONU

Le Pacte mondial sur les migrations de l'ONU est la première convention en matière de migration dans l'histoire des Nations Unies. Il part du postulat que la migration est un phénomène mondial qui nécessite des solutions internationales. Pour la première fois, les pays d'origine se montrent disposés à collaborer et à assumer leurs responsabilités, une condition sine qua non aux partenariats migratoires souhaités par la Suisse. La signature du pacte par cette dernière n'a pas d'effets contraignants sur le plan juridique; elle a uniquement valeur de recommandation. Le pacte sur les migrations met d'ailleurs l'accent sur la souveraineté nationale et le droit de tout Etat de définir lui-même sa politique migratoire. Conformément au Principe fondamental d'humanité, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ainsi que la CRS ont activement pris part aux négociations.

Du point de vue de la CRS, les éléments suivants du pacte sont particulièrement essentiels:

- Protéger les droits de l'homme dans toutes les phases de la migration indépendamment du statut de séjour des personnes concernées
- Garantir l'accès à des voies de recours
- S'assurer que les besoins des migrants sont connus et que les obstacles empêchant l'accès aux prestations sont levés
- Respecter le droit à la protection des données à caractère personnel
- Préserver la liberté d'action nécessaire à la fourniture de l'aide humanitaire
- Garantir une procédure en bonne et due forme, un examen individuel et un soutien juridique efficace
- Toujours faire primer l'intérêt supérieur de l'enfant
- Protéger l'unité familiale et le droit à la vie de famille
- Soutenir les familles dont des membres ont disparu

En ce qui concerne la Suisse, nous souhaitons attirer l'attention sur les points suivants:

Garantir une procédure en bonne et due forme: la suppression de la possibilité de déposer une demande d'asile auprès d'une ambassade et la protection croissante des frontières compromettent toujours plus l'accès à une procédure régulière et à un examen individuel. Les personnes qui ne peuvent se rendre légalement dans un pays européen n'ont souvent plus accès à un examen de leur besoin de protection internationale.

Parallèlement à la réinstallation, nous considérons le **visa humanitaire** comme un moyen d'accès légal facilement contrôlable pour les personnes dont la vie ou l'intégrité physique est menacée. Le visa humanitaire permet un examen des dangers qui pèsent sur la personne concernée et un contrôle de sécurité avant son arrivée. Il est particulièrement utile pour les personnes vulnérables

Les droits des migrants doivent être protégés. La CRS demande des moyens d'accès légaux pour les migrants particulièrement vulnérables.

qui ne disposeraient pas des ressources financières et physiques nécessaires pour entreprendre un voyage illégal. La CRS conseille et soutient celles et ceux qui déposent une demande de visa humanitaire et s'engage pour que les personnes tributaires d'une protection internationale aient accès à cet instrument.

Protéger les droits de l'homme de toutes les personnes indépendamment de leur statut de séjour et interdire le refoulement: le principe de non-refoulement doit en tout temps être respecté, y compris dans le cas d'une expulsion vers l'Erythrée. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a toujours pas accès aux prisons érythréennes, et on ne dispose d'aucune information fiable sur les conditions de détention. Afin de garantir une procédure en bonne et due forme, l'option du renvoi doit par conséquent continuer d'être examinée de manière approfondie et au cas par cas.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'engage à travers le monde pour **améliorer la situation et les perspectives sur place**, mais aussi en faveur des migrants vulnérables, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du pacte sur les migrations. En Afrique, le Mouvement mène par exemple différents programmes:

- En Libye, le Croissant-Rouge libyen fournit aux migrants une aide médicale d'urgence, un soutien psychologique et un accès à des soins dans plusieurs camps.
- En Tunisie, le Croissant-Rouge tunisien gère, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un centre d'accueil à Medenine et soutient les autorités dans les zones urbaines.
- Le long des voies de transit d'Afrique occidentale et orientale, la Croix-Rouge britannique, en partenariat avec d'autres acteurs, soutient les migrants vulnérables, notamment en leur prodiguant les premiers secours, en leur fournissant un accès à l'information et en rétablissant les liens familiaux.

Le CRS soutient différents projets en Afrique du Nord. Conjointement avec le Mouvement, elle s'engage notamment pour un **retour sûr et digne**, l'un des 23 objectifs du pacte sur les migrations. Actuellement, elle propose un conseil en vue du retour, également aux personnes placées en détention administrative ou exécutant une peine.

Christine Kopp
Directrice suppléante de la CRS
christine.kopp@redcross.ch
058 400 45 26

Maladies non transmissibles

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé le 27 septembre 2018 d'adopter une approche engagée en matière de lutte contre les maladies non transmissibles. Chaque année, 40 millions de personnes meurent des suites du cancer, du diabète ou d'affections cardiaques et pulmonaires. Trois quarts d'entre elles vivent dans des pays à revenu intermédiaire ou faible.

Lors de l'Assemblée générale des Nations Unies, les gouvernements sont en particulier convenus de renforcer les mesures de prévention en matière de tabac, d'alcool et de sucre. Parallèlement à cette avancée importante, la CRS

Les intérêts économiques ne doivent pas primer l'accès à des médicaments essentiels à la survie.

considère toutefois qu'il est indispensable d'améliorer l'accès à des médicaments abordables. **Faute d'accès aux médicaments, des millions de personnes dans les pays pauvres meurent de maladies** qui, en Suisse, peuvent être traitées, voire guéries. Selon l'OMS, 100 millions de personnes vivent dans une extrême pauvreté en raison des coûts trop élevés de la santé.

Le droit à la santé et l'accès à des médicaments essentiels à la survie doivent primer les intérêts économiques de l'industrie pharmaceutique. La CRS souhaite par conséquent que la Suisse s'engage davantage en faveur de l'accès à des médicaments abordables contre le cancer et d'autres maladies non transmissibles dans les pays en développement. Une politique de la santé n'est cohérente que si la santé des personnes en constitue la priorité.

L'expérience montre qu'une limitation de la protection octroyée par les brevets a des effets très positifs. A titre d'exemple, 22 millions de personnes infectées par le VIH à travers le monde ont aujourd'hui accès au traitement. La CRS est d'avis qu'une approche similaire doit être adoptée en matière de lutte contre les maladies non transmissibles.

Garantir l'accès à des soins de santé communautaire pour tous, en particulier pour les personnes vulnérables, est l'un des principaux objectifs de la CRS. Main dans la main avec les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des pays en développement, nous nous engageons pour la réalisation de l'objectif Santé de l'Agenda 2030.

Beat von Däniken
Chef du département
Coopération internationale
beat.vondaeniken@redcross.ch
058 400 42 87

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

17.4241 Motion: Signer et ratifier le traité sur l'interdiction des armes nucléaires

La CRS – de concert avec le CICR – demande au Conseil fédéral et au Parlement de s'engager pour une signature et une ratification rapides du traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) de façon à envoyer un signal fort à la communauté internationale. A un moment où des conventions internationales sur le désarmement sont dénoncées, cet accord revêt une importance toute particulière. En le signant et en le ratifiant, la Suisse peut, conjointement avec de nombreux autres Etats, envoyer un message clair: les armes nucléaires ne sont pas tolérables. Elles causent des souffrances indicibles et laissent des séquelles, même après plusieurs générations.

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge exige depuis 73 ans que les armes nucléaires soient abolies. Vous aussi, engagez-vous pour que cet appel soit entendu.

Markus Mader
Directeur de la CRS
markus.mader@redcross.ch
058 400 44 26

Croix-Rouge suisse

Rainmattstrasse 10, Case postale, 3001 Berne

Secrétariat de l'Intergroupe parlementaire Croix-Rouge
Sabine Zeilinger, cheffe Communication CRS
Téléphone 058 400 44 10, sabine.zeilinger@redcross.ch